



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français

Tarifs réglementés du gaz : + 5,3 % au 1er août 2021

Publié le 28 juillet 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)


Les tarifs réglementés de la vente de gaz d'Engie augmentent de 5,3 % en moyenne au 1^{er} août 2021 par rapport au barème applicable depuis le 1^{er} juillet 2021. C'est ce qu'indique la Commission de régulation de l'énergie (CRE) dans une délibération du 22 juillet 2021.


 Ajouter à mon calendrier (<https://www.service-public.fr/particuliers/download-echeance-actu-ics-calendar/A15070>)

Au mois d'août 2021, l'évolution de l'abonnement des tarifs sera de :

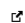
- + 1,6 % pour le tarif de base (cuisson) ;
- + 3,3 % pour le tarif B0 (cuisson et eau chaude) ;
- + 5,5 % pour le tarif B1 (chauffage).

Dans le prolongement de la tendance observée les mois précédents, cette hausse s'explique par la reprise économique mondiale et par une forte augmentation des prix du gaz sur le marché mondial indique la CRE dans un communiqué du 27 juillet 2021.

 **Rappel** : Les clients qui ont souscrit un contrat à prix de marché fixe ne sont concernés ni par les baisses, ni par les hausses du tarif réglementé pendant la durée de leur contrat.

 **A savoir** : Les clients ayant souscrit un contrat au tarif réglementé en bénéficient jusqu'au 1^{er} juillet 2023, date à laquelle les tarifs réglementés de vente de gaz naturel seront supprimés pour les particuliers.


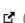
Textes de loi et références

- Arrêté du 28 juin 2021 relatif aux tarifs réglementés de vente du gaz naturel fourni par ENGIE 
(<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2021/6/28/TRER2108891A/jo/texte>)

Et aussi

- Chèque énergie (gaz, chaleur, électricité) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33667>)

Pour en savoir plus

- Délibération du 22 juillet 2021 portant vérification de la conformité du barème des tarifs réglementés de vente de gaz proposé par Engie pour le mois de d'août 2021  (<https://www.cre.fr/Actualites/evolution-mensuelle-des-tarifs-reglementes-de-vente-de-gaz-naturel-d-engie-aout-2021>)
Commission de régulation de l'énergie (CRE)
- Evolution des tarifs réglementés de vente d'électricité et de gaz naturel au 1er août 2021  (<https://www.energie-info.fr/evolution-des-tarifs-reglementes-de-vente-delectricite-et-de-gaz-naturel-au-1er-aout-2021/>)
Médiateur national de l'énergie

Nos engagements

- Engagements et qualité
- Mise à disposition des données
- Partenaires
- Co-marquage
- 3939 Allo Service Public

Nous connaître

- À propos

- [Aide](#)
- [Contact](#)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Service Public vous informe et vous oriente vers les services qui permettent de connaître vos obligations, d'exercer vos droits et de faire vos démarches du quotidien.

Il est édité par la Direction de l'information légale et administrative et réalisé en partenariat avec les administrations nationales et locales.

- legifrance.gouv.fr
- gouvernement.fr
- data.gouv.fr

Nos partenaires

-

[Plan du site](#) [Accessibilité : totalement conforme](#) [Accessibilité des services en ligne](#) [Mentions légales](#) [Données personnelles et sécurité](#) [Conditions générales d'utilisation](#) [Gestion des cookies](#)

Sauf mention contraire, tous les textes de ce site sont sous licence etalab-2.0